

LA PAC DANS NOTRE ASSIETTE



Les Amis de la
Confédération paysanne

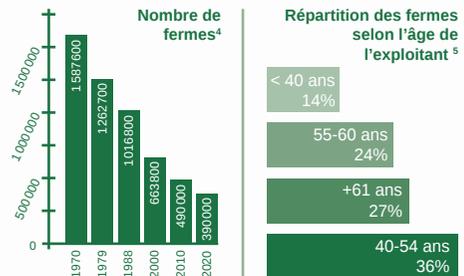
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS ET INSTALLATIONS PAYSANNES : UN ENJEU VITAL !

On l'entend de plus en plus souvent (et pour cause nous y sommes presque !) : d'ici 2030, un quart des agriculteurs et agricultrices partira à la retraite.

Alors qu'il serait nécessaire que 20 à 25 000 personnes s'installent chaque année pour assurer la relève agricole¹, seules 10 à 15 000 d'entre elles y parviennent, tant l'accès au foncier relève d'un parcours du combattant² et les perspectives économiques du métier sont peu attractives.

200 fermes disparaissent chaque semaine en France. Où et par qui

sera produite notre alimentation demain³? Campagnes vivantes, sécurité alimentaire... : qu'en sera-t-il si nous ne parvenons pas à installer de nombreux paysans et paysannes? Il semble urgent que l'État et l'Union Européenne prennent cette question d'intérêt général à bras le corps.



QUEL RÔLE DE LA PAC DANS CETTE AFFAIRE ?

La PAC (Politique Agricole Commune), en alignant les prix agricoles sur les plus bas coûts de production, d'abord européens, puis mondiaux (1992), a conduit au remplacement du travail par des machines et des pesticides, provoquant agrandissement des parcelles, arrachage des haies, érosion, inondations. Aujourd'hui, la PAC oriente toujours fortement les pratiques agricoles, au moyen de ses financements ciblés.



Cofinancé par l'Union européenne

Cofinancé par l'Union européenne.
Les points de vue et opinions exprimés n'engagent que l'auteur ou les auteurs et ne reflètent pas nécessairement la position de l'Union européenne.
Ni l'Union européenne ni l'autorité chargée de l'octroi ne sauraient en être tenues pour responsables.

CE QUE FINANCE LA PAC ACTUELLEMENT

La grande partie des aides sont attribuées par ha et représentent 70% du budget de la PAC (1^{er} pilier). Cela conduit à l'agrandissement des exploitations au détriment de l'installation de nouvelles petites exploitations, à l'augmentation du prix des terres, à la dégradation des sols et à la dévitalisation des zones rurales.

Pour les jeunes agriculteurs⁶, les financements viennent de deux sources :

- un complément d'aide par ha attribué aux jeunes agriculteurs (1^{er} pilier),
- une aide forfaitaire à l'installation dans le cadre du 2^{ème} pilier de la PAC (développement rural), cofinancée par l'UE et l'État membre pour toutes les installations qui le demandent, mais avec des critères qui varient par État membre.

UNE PAC EN DÉCALAGE AVEC LES BESOINS ET ASPIRATIONS DES NOUVELLES GÉNÉRATIONS

- Les nouvelles générations, qu'elles soient issues du milieu agricole ou «Non issues du Milieu Agricole» (dites NIMA, soit 60% des personnes souhaitant s'installer en agriculture aujourd'hui), aspirent de plus en plus à **d'autres modèles agricoles**. Elles souhaitent davantage pérenniser leur installation en trouvant des pistes pour s'affranchir de la pénibilité du travail agricole et/ou honorer une transition devenue nécessaire, pour des campagnes et une agriculture respectueuses du vivant.
- Elles portent en cela le **projet politique de l'agriculture paysanne** en développant des fermes à taille humaine, en s'installant sur de petites surfaces, à plusieurs, avec une diversification des productions. Autant de caractéristiques qui sont défavorisées

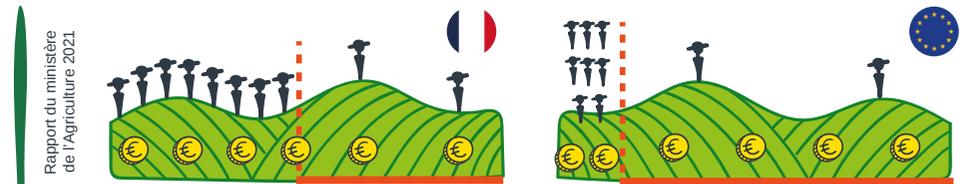
en termes de soutien de la PAC.

- **Rien ne laisse présager un changement de cap** : derrière les promesses de la Loi d'Orientation Agricole (LOA) pour encourager les installations agricoles, les objectifs fixés sont bien moins ambitieux :

- le strict remplacement des départs par des installations ne suffira pas pour relever les défis de la transition agricole et alimentaire⁷. La Confédération paysanne revendique l'installation d'1 million de paysans et paysannes ;
- le vote de l'Assemblée nationale en mai 2024 sur l'article 1^{er} du projet de Loi d'orientation agricole (LOA) a envoyé un signal de recul très négatif, allant à l'encontre du développement de surface en agriculture biologique et en protéines végétales⁸.

QUELS LEVIERS VIA LA PAC POUR DES INSTALLATIONS NOMBREUSES ?

- Un revenu agricole suffisamment attractif à travers la régulation des marchés, des droits de douane européens quand nécessaire, des aides aux modes de production agroécologiques, ou encore l'instauration de prix minimum d'entrée⁹ ;
- l'abandon des aides à l'hectare sur l'ensemble du territoire européen ;
- le plafonnement, par actif, de toutes les aides ;
- l'ouverture des aides à l'installation (ACJA – Aide complémentaire au revenu pour les jeunes agriculteurs – dans le 1^{er} pilier et DJA – Dotation Jeune Agriculteur – dans le 2^{ème} pilier) aux plus de 40 ans et adaptation de ces aides à la diversité des projets et des profils.



► **20%** des agriculteurs français possèdent **52%** des terres agricoles et touchent **35%** des aides européennes.

► Pour l'ensemble de l'Europe : **20%** des agriculteurs possèdent **83%** des terres agricoles et touchent, en moyenne, **81%** des aides de l'UE¹⁰.

Les gouvernements et syndicats majoritaires visent au contraire à aligner la France sur la moyenne de l'UE, favorisant toujours l'agrandissement et sacrifiant l'agriculture paysanne.

1. Recommandations de la Cour des comptes dans un rapport au Sénat : www.ccomptes.fr/fr/publications/la-politique-dinstallation-des-nouveaux-agriculteurs-et-de-transmission-des-ressources
2. Rapport Terre de liens : « Le portage foncier agricole : levier pour une agriculture en transition ? » ressources.terredeliens.org/les-ressources/le-portage-foncier-agricole-rapport-3
3. www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/serie-apprendre-la-terre-former-les-agriculteurs-de-demain
4. En 2020, dernier recensement agricole, « la France métropolitaine compte 389 800 exploitations agricoles, soit environ 100 000 de moins qu'en 2010 lors du dernier recensement. La taille des exploitations continue d'augmenter ». Dans les années 1950, la surface moyenne d'une exploitation française est de 15 ha. En 2021 en métropole, la taille moyenne est de 70 ha. agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/Pri2213/detail/vizagreste.agriculture.gouv.fr/age-et-devenir-des-exploitations-agricoles.html
5. « Avoir moins de 41 ans le jour de la signature de sa déclaration PAC, et répondre à des critères de formation ». Source : [www.confederationpaysanne.fr/sites/1/articles/documents/fiche%20technique%20pac_ACJA\(2\).pdf](http://www.confederationpaysanne.fr/sites/1/articles/documents/fiche%20technique%20pac_ACJA(2).pdf)
6. collectifnourrir.fr/vote-du-projet-de-loi-agricole-le-collectif-nourrir-denonce-des-reculs-alarquants-pour-lagriculture-et-lenvironnement
7. Ce vote a notamment entraîné la suppression d'objectifs cruciaux inscrits dans le code rural, comme l'objectif de 15% de la SAU - Surface Agricole Utile - en Agriculture Biologique d'ici 2022 ou l'objectif de 8% de la SAU en légumineuses d'ici 2030. Source : www.generations-futures.fr/actualites/loa-article-1
8. [www.confederationpaysanne.fr/sites/1/mots_cles/documents/8pages_prixminimumdentr%C3%A9e\(1\).pdf](http://www.confederationpaysanne.fr/sites/1/mots_cles/documents/8pages_prixminimumdentr%C3%A9e(1).pdf)
9. eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52021DC0815j - 2021 - Rapport de la Commission européenne.
10. www.lemonde.fr/economie/article/2024/10/21/en-pays-de-la-loire-la-safer-accusee-de-ne-pas-privilegier-l-installation-de-jeunes-agriculteurs_6357548_3234.html • www.facebook.com/photo?fbid=855746696738273&set=a.229265446053071 • www.facebook.com/photo?fbid=883225247323751&set=a.229265446053071
12. [www.confederationpaysanne.fr/sites/1/articles/documents/fiche%20technique%20pac_ACJA\(2\).pdf](http://www.confederationpaysanne.fr/sites/1/articles/documents/fiche%20technique%20pac_ACJA(2).pdf)
13. terredeliens.org/national/nous-soutenir/#nous-soutenir

POUR AUTANT, DES LEVIERS D'ACTION EXISTENT !

► À échelle citoyenne :



devenir sociétaire ou s'engager bénévolement auprès des associations locales de Terre de Liens pour sortir le foncier d'une logique de spéculation et y installer des porteurs et porteuses de projet en agriculture paysanne¹³ ;



rejoindre une AMAP pour défendre un modèle économique solidaire et encourager l'installation de nouveaux paysans et paysannes en leur garantissant des débouchés et une sécurité financière grâce à une production pré-financée ;



chercher dans nos territoires les producteurs en agriculture paysanne ou bio, leur réserver nos achats et créer de la convivialité autour d'eux.

► Mais surtout à échelle collective :

- participer/initier des actions de défense collective locale contre les cumuls/agrandissements excessifs, comme la mobilisation citoyenne à l'automne 2024 en Maine-et-Loire avant une décision de la Safer.¹¹
- participer à la diffusion d'exemples d'installation paysanne réussie, comme la Ferme de Combreaux en Seine et Marne (77) : reprise en 2015 d'une ferme par plusieurs NIMA via différents ateliers de production commercialisés en AMAP (paysan boulanger, petits fruits/transformation, maraîchage, et un collectif d'habitant-es), avec l'appui en partie de Terre de liens.
- mettre en lumière les mesures ou actions victorieuses portées par la Conf', comme l'aide complémentaire jeune agriculture (ACJA), obtenue en 2023 (aide forfaitaire entre 3 000 et 4 500 euros/an sur 5 ans, qui constitue la première aide à l'agriculteur actif dans la PAC¹²)
- mettre en place un plaidoyer efficace auprès de nos députés, comme ce qui a été fait via la campagne « Avec ou sans paysans » : avec-ou-sans-paysans.fr
- nous rejoindre : lesamisdelaconf.org/nous-rejoindre

Nous pouvons changer cette PAC !

Notre association est membre du collectif NOURRIR (ex-plateforme Pour une Autre PAC). Réunissant 54 associations professionnelles, environnementales ou citoyennes, le collectif œuvre à la refonte du système agricole et alimentaire et revendique la mise en place d'une Politique Agricole ET Alimentaire Commune. Retrouvez leurs propositions ici ► collectifnourrir.fr
► pouruneautrepaac.eu/nos-12-priorites-pour-la-paac-post-2020

Vous souhaitez approfondir d'autres sujets en lien avec la PAC ? Consultez nos autres fiches !

Les Amie-s de la Confédération paysanne · 104 rue Robespierre, 93170 BAGNOLET



contact@lesamisdelaconf.org



www.lesamisdelaconf.org



01 43 62 18 70



[@lesamiesdelaconf.bsky.social](https://lesamiesdelaconf.bsky.social)



[LesAmisdelaConf](https://twitter.com/LesAmisdelaConf)



[AmisdelaConf](https://facebook.com/AmisdelaConf)